



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif des vacances apprenantes

Question écrite n° 44144

Texte de la question

M. Dominique Potier interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la politique de soutien aux vacances apprenantes. Le non accès aux vacances collectives est une problématique majeure d'inégalité éducative, 4,4 millions d'enfants étant privés de vacances chaque année. Les vacances apprenantes répondent à ce problème, avec pour objectif officiel « d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels ». Elles reposent sur différents dispositifs déjà expérimentés en 2020 : colos apprenantes, école ouverte, école ouverte buissonnière, « l'été du pro » et « Mon patrimoine à vélo ». Il souligne que les séjours collectifs sont un outil éducatif dans le parcours de l'enfant et du jeune contribuant à répondre à plusieurs enjeux de société : faire ensemble, s'engager, accéder à la mobilité géographique et sociale et ouvrir le champ des possibles. Cet été, 80 000 enfants sont partis partir en « Colos apprenantes », grâce à l'aide dédiée permettant de lever le frein financier. Plus de la moitié d'entre eux ont bénéficié d'un séjour de vacances pour la première fois. Le dispositif a aussi permis d'élargir l'offre éducative des communes, constituant pour certaines, une première expérience de départ d'enfants. Les organisateurs ont aussi pu s'appuyer sur ce dispositif pour valoriser et renforcer leur action éducative et trouver de nouveaux publics. Pour autant jusqu'à aujourd'hui aucune garantie n'a été apportée par le ministère de l'éducation nationale quant à la poursuite de ces dispositifs. Les organisations représentatives du secteur plaident pour une pérennisation des financements des vacances apprenantes, préalable à une politique de relance des séjours collectifs. Des informations sont attendues le plus tôt possible par les organisateurs de séjours de vacances et acteurs locaux, pour qu'ils aient le temps de monter les projets et mobiliser les familles. Afin de construire progressivement un nouveau dispositif, les organisations représentatives du secteur proposent l'expérimentation d'un « pass colo », en plus du maintien l'été prochain des colos apprenantes. L'objectif est de garantir à toute une classe d'âge l'accès au séjour collectif avant l'entrée au collège, période où l'accompagnement dans la prise d'autonomie et le développement de la confiance en soi sont cruciales. En outre, les colos apprenantes doivent évoluer à moyen terme, le contexte sanitaire et éducatif connaissant des changements continuels depuis la première édition. Aujourd'hui les publics prioritaires sont les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, mineurs accompagnés par la protection de l'enfance ou en situation socio-économique précaires ou enfants en situation de handicap ou de familles ne disposant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance. De plus l'attention particulière donnée aux enfants issus de familles isolées ou monoparentales ou de personnels dit de « première ligne », indispensables à la gestion de la crise sanitaire a permis de répondre à l'enjeu de mixité dans les séjours en aidant notamment les familles de classe moyenne, en général exclues des aides sans pour autant avoir un budget suffisant pour une inscription en colonie. Cependant, le critère « personnel en première ligne » ne peut être maintenu en tant que tel et il convient d'identifier de nouveaux critères favorisant la mixité des séjours. Il demande si le Gouvernement souhaite pérenniser et renforcer le dispositif des vacances apprenantes et s'il entend adopter des mesures complémentaires pour relancer les séjours collectifs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44144

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 750

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)